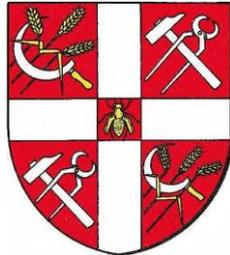


# **MAIRIE DE WILLER-SUR-THUR**

17, rue de la Grande Armée – 68760 WILLER-SUR-THUR

Courriel : [mairie@willersurthur.fr](mailto:mairie@willersurthur.fr)

Site Internet : [www.willersurthur.fr](http://www.willersurthur.fr)



**REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT  
17a Rue de la Grande Armée (caserne des sapeurs-pompiers)**

## **CAHIER DES CHARGES Valant Règlement de Consultation**

**Marché public de travaux en procédure adaptée**

### **REMISE DES OFFRES**

**Les offres devront être remises au plus tard le :**

**Mercredi 17 Mai 2017 à 12 heures**

## **1. ACHETEUR PUBLIC :**

Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :  
Monsieur le Maire de la Commune de WILLER-SUR-THUR  
17, rue de la Grande Armée  
68760 WILLER-SUR-THUR

**2. Objet :** Réfection de la toiture de l'immeuble 17a rue de la Grande Armée  
68760 Willer-sur-Thur (caserne des Sapeurs- Pompiers + appartements)

## **3. Etendue des travaux :**

*Toiture à quatre pans avec chien assis, charpente traditionnelle en bois.  
Surface environ 300 m2.  
Couverture en tuiles mécaniques à remplacer.  
Zinguerie à refaire.  
Isolation de combles à prévoir*

Chaque entreprise qui répondra à l'offre sera tenue de prendre elle-même les mesures précises pour le chiffrage du devis.

## **4. Prescriptions techniques :**

La présente opération est composée d'un lot unique.

## **5. Description sommaire des travaux à réaliser :**

### **Charpente :**

- Fourniture et pose de planches de rives et planches d'égouts traitées et rabotées sur 4 faces
- Vérification de la charpente et remplacement ou renforcement des éléments endommagés ou affaiblis
- Mise en conformité du chevêtre de la cheminée
- Isolation des rampants entre chevrons
- Isolation du plancher des combles non aménagés en panneaux rigides recouvert d'une couche de panneaux OSB 18mm
- Traitement de la charpente par injection et pulvérisation
- Ponçage et mise en peinture des boiseries (1 couche d'impression et 2 couches de finition).

### **Couverture :**

- Dépose sans soins et évacuation des tuiles et lattes
- Fourniture et pose d'un film tissé anti condensation.
- Fourniture et pose de lattes à toit traitées 30/50
- Fourniture et pose de tuiles mécaniques en terre cuite rouge nuagé ou similaire
- Découpes et fixations.
- Fourniture et pose de faîtières et arêtières et tout élément nécessaire à la finition parfaite de la couverture.
- Pose de 4 châssis de toit modèle VELUX

### **Zinguerie :**

- Dépose sans soins et évacuation de la zinguerie
- Fourniture et pose de gouttière en zinc n°13 dev.0.33 sur crochets renforcés galvanisés 30/5 + contre crochets galvanisés 25/23 dev.0.30
- Fourniture et pose de tuyaux de descente en zinc + accessoires
- Habillage planche de rives en tôle pré-laquée
- Pose de souches de cheminée, habillage en tôle pré-laquée de la cheminée et isolation du conduit.
- Bande de rive avec main courante, bande d'équerre, bande de solin en zinc
- Bandes d'égouts en zinc
- Entablement de fenêtre

Tout ce qui n'est pas précisé dans le présent cahier des charges est soumis aux lois, décrets, arrêtés, circulaires et instructions ministériels, préfectoraux, communaux en vigueur, aux règles et guides des normes européennes et françaises en vigueur.

Les entreprises sont donc réputées, avant la remise de leur offre, avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages du présent chantier et s'être parfaitement et totalement rendu compte de leur nature, de leurs particularités et éventuellement de leurs difficultés.

Toutes les incertitudes relatives au présent chantier devront être levées au stade de la consultation et mises à jour au préalable. **Aucune réclamation postérieure à la signature du marché ne sera admise.**

### **6. Sécurité :**

L'entreprise doit prendre en compte dans l'établissement des prix tous les moyens réglementaires nécessaires pour intervenir en sécurité : échafaudages, plate-forme de travail, divers moyens de protections individuelles, etc.

## **7. Protection des ouvrages et nettoyage :**

L'entreprise prévoira toutes les protections des ouvrages et assurera un nettoyage final après son intervention.

Les entreprises devront prendre connaissance sur place de toutes les contraintes et difficultés qu'elles pourraient rencontrer lors de la réalisation des travaux.

## **8. Visite préalable sur site obligatoire :**

**Prière de contacter Mme Nadine HANS, Adjointe au Maire déléguée**  
**- tél. : 06.81.60.84.10.**

## **9. Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque entrepreneur qui en fait la demande auprès de la MAIRIE DE WILLER-SUR-THUR.

Les candidats ont également la possibilité de télécharger le dossier de consultation en ligne sur la plate-forme de dématérialisation retenue par le maître d'ouvrage :

<https://marchespublics-amhr.omnikles.com>

Ainsi que sur le site Internet de la commune :

<http://www.willersurthur.fr/index-23.html>

## **10. Dépôt des offres :**

Les plis contenant les candidatures et les offres seront obligatoirement transmis par lettre recommandée avec avis de réception postal ou remis par porteur contre récépissé pour le Mercredi 17 Mai 2017 à 12 heures au plus tard.

L'offre sera transmise sous pli cacheté à :

**Monsieur le Maire de la Commune de WILLER-SUR-THUR**  
**17, rue de la Grande Armée**  
**68760 WILLER-SUR-THUR**

Avec la mention suivante : Offre pour la réfection de la toiture du bâtiment 17a rue de la Grande Armée (caserne des sapeurs-pompiers)

## **11. Délais d'exécution :**

- La durée totale du chantier ne devra pas dépasser 20 jours. **Achèvement des travaux au plus tard le 30 NOVEMBRE 2017**
- Des pénalités de retard sont appliquées en cas de retard dans l'exécution des travaux (application des art. 20.1 à 20.3 du CCAG Travaux).

## 12. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 13. Prix et paiement

- Les prix sont fermes et non révisables.
- Modalités de financement et de paiement : conformément aux articles 59 et 60 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 110 à 121 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Les paiements interviendront par virement bancaire après émission d'un mandat administratif dans le délai légal en vigueur à compter de la réception de la facture. Paiement sur Budget principal - Section d'Investissement : compte 21318 - TRESORERIE de CERNAY. Le paiement par acomptes est possible, sur présentation de factures au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

## 14. Cautions et garanties :

- Le délai de garantie de parfait achèvement est fixé à un an. Les garanties qui s'appliquent, conformément à l'article 61 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 122 à 126 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, sont celles de la retenue de garantie de 5 % : celle-ci peut uniquement être remplacée par une garantie à première demande.

## 15. Présentation des offres :

- **Le candidat** aura à produire **un dossier** comprenant les pièces suivantes datées et signées dans une enveloppe unique :
  - le présent **Cahier des charges** signé et accepté sans aucune modification
  - un **Devis estimatif détaillé**
  - **L'Acte d'engagement** dûment complété et signé ;
  - Un **document** précisant les délais d'intervention de l'entreprise
  - La copie du ou des **jugements prononcés**, s'il est en redressement judiciaire ;
  - Une **déclaration sur l'honneur** qu'il n'est pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés et accords-cadres conformément à l'article 43 du code des marchés publics ;
  - Une **déclaration** des candidats selon les formulaires **DC1 et DC2** ;

- Tous **documents** permettant d'apprécier les critères de sélection des offres soit :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices si pas indiqué dans le DC2 ;
  - Tout document probant attestant que le candidat est assuré pour les risques professionnels ;
  - Déclaration indiquant les effectifs moyens du candidat si pas indiqué dans le DC2 ;
  - Présentation d'une **liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années (avec références dans travaux similaires au présent Marché)** : le candidat indiquera uniquement pour les travaux les plus importants, le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux si pas indiqué dans le DC2.
- **L'attributaire du marché** devra produire, dans le délai de 10 jours à compter de la demande du Pouvoir adjudicateur, les certificats suivants, conformément à l'article 55 du Décret n° 2016-360 :
  - Les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-8 du Code du travail, ces pièces sont à produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché
  - Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année qui précède le lancement de la procédure et a effectué le paiement des impôts et cotisations exigibles pour l'année
  - Les attestations d'assurance en responsabilité civile et décennale en cours de validité, contenant les garanties en rapport avec l'importance de l'opération

**Toutefois, ces certificats peuvent être fournis dans le dossier de candidature, ce qui évitera toute formalité postérieure à l'attribution du marché.**

## **16. Négociation :**

La collectivité se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les trois candidats les mieux classés, au regard des critères de sélection énoncés dans le présent cahier des charges.

## **17. Modalités d'attribution :**

Critères de jugement des offres :

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de jugement des offres énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **Prix : 60 %**
- **Valeur technique des travaux : 40 %**

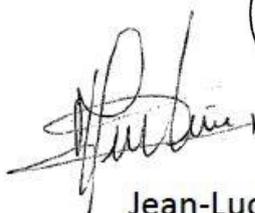
## 18. Litiges :

Tout litige concernant le présent marché relève de la seule compétence du Tribunal Administratif de STRASBOURG. Le droit français est seul applicable.

Les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent également être obtenus auprès des services de cette instance.

A WILLER-SUR-THUR, le 26 avril 2017

Le Maire



Jean-Luc MARTINI

Le prestataire (signature + cachet) :

Le .....

*"Bon pour acceptation du présent cahier des charges, sans aucune restriction"*